

Accueil > Mobilité > Assises nationales de la mobilité : quel rôle pour les collectivités territoriales...

Assises nationales de la mobilité : quel rôle pour les collectivités territoriales ?

La journée de clôture des Assises nationales de la mobilité s'est déroulée mercredi 13 décembre 2017 à Paris, avec une série de conférences consacrée aux retours d'expérience de collectivités.

par Manon Lamoureux - 14 décembre 2017



Après trois mois de concertation, les différents groupes de travail ont livré leurs conclusions qui alimenteront la future loi d'orientation des mobilités. Axées sur les « transports du quotidien », ces Assises se sont notamment intéressées aux déplacements domicile-travail et professionnels.

Sur ces sujets, la journée a fait la part belle aux retours d'expérience des collectivités territoriales. En effet, celles-ci doivent à la fois repenser les déplacements de leurs propres agents ; mais aussi encourager et faciliter la transition vers une mobilité plus durable dans les villes et les entreprises de leur territoire.

RENCONTRES FLOTAUTO 2018 > Inscrivez-vous au salon : exposants, débats, networking

Parmi les intervenants, Pierre Hanauer, chargé de mission management de la mobilité de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, a présenté Optimix : un projet d'outil autour des plans de mobilité (PDM). « Nous nous sommes d'abord appliqué un PDM à nous même depuis 1998 avant d'aller le vendre aux entreprises et collectivités. En 1998, 68 % de nos agents venaient en voiture au travail, contre 33 % en 2014, a indiqué Pierre Hanauer. À partir de là, avons réfléchi à une solution relativement simple : une plateforme web regroupant des outils à destination des entreprises et administrations, afin qu'elles puissent structurer un PDM. »

Optimix : le plan de mobilité pour tous

Le premier est un outil de diagnostic basé sur un questionnaire personnalisable à diffuser auprès des salariés, avec dépouillement automatique des résultats, qui fonctionne aussi en interentreprises. « Cela nous permet d'avoir une vision agglomérée des diagnostics conduits par les entreprises au niveau d'une agglomération par exemple, et nous fournit potentiellement beaucoup de données », a

précisé le chargé de mission. Optimix héberge aussi un outil de conseil individualisé en mobilité. « L'entreprise, sur la base de son fichier de salariés, peut générer une fiche mobilité fournissant toutes les solutions pour venir au travail autrement qu'en voiture », a expliqué Pierre Hanauer. Enfin, la plateforme met à disposition un outil de covoiturage.

TOUT EN UN CLIC AVEC LA PLATEFORME OPTIMIX !



UN OUTIL DE
DIAGNOSTIC
MOBILITÉ



UN OUTIL DE
CONSEIL
INDIVIDUALISÉ



UN OUTIL DE
CRÉATION
D'ÉQUIPAGES
DE
COVOITURAGE

57 structures utilisent actuellement Optimix, un chiffre qui devrait grimper à 64 en 2018. L'Eurométropole prévoit d'ailleurs d'améliorer et d'ajouter des fonctionnalités pour rendre la plateforme incontournable. » Reste à régler quelques questions fiscales : « Par exemple, un utilisateur d'une plateforme de covoiturage ne pourra plus déclarer autant de frais réels, c'est un petit frein, a pointé Pierre Hanauer. De même, les indemnités kilométriques vélo sont aujourd'hui plafonnées et mériteraient sans doute une petite augmentation. »

Des solutions aussi en milieu rural

Arnaud Boudou, directeur général adjoint du parc naturel régional des Causses, a également témoigné. Sur ce territoire montagneux qui regroupe 93 communes et 70 000 habitants, dans le sud de l'Aveyron, près du viaduc de Millau, les problématiques de mobilité sont très différentes.

« 43 % de la consommation énergétique totale est consacrée à la mobilité, a informé Arnaud Boudou. 89 % des ménages sont équipés d'au moins une voiture, et un très fort taux de deux véhicules. Et 50 % des actifs travaillent en dehors de leur commune de résidence, avec une moyenne de 18 km parcourus pour se rendre sur leur lieu de travail. » Si bien qu'à certains endroits, « plus de 20 % de la population dépense plus de 40 % de ses revenus juste pour ses déplacements », a détaillé Arnaud Boudou.

Pour y remédier, le parc a lancé plusieurs initiatives, comme la matérialisation d'aires de covoiturage en 2008, des journées de formation à l'écoconduite dans les entreprises et administrations du territoire, ou encore le déploiement d'un système d'autostop automatisé avec Rézo'pouce qui compte aujourd'hui 36 communes, 150 arrêts et 265 inscrits.



Présentation d'Arnaud Boudou, directeur général adjoint du parc naturel régional des Causses @Min_Ecologie

Entre accompagnement et exemplarité

Le parc a aussi organisé des commandes groupées de VAE : une trentaine de vélos électriques ont ainsi été acquis par des collectivités pour équiper leurs agents en remplacement de véhicules. Enfin, le territoire prévoit d'organiser l'offre de déplacement collectif sur l'axe Millau Saint-Affrique avec un billet unique ; et va mettre en place un plan de déplacement interentreprises en milieu rural, certainement basé sur le covoiturage.

« Pour être exemplaire, nous avons passé toute notre flotte de VP en hybride (7 véhicules), et développé la visioconférence et le télétravail, a indiqué Arnaud Boudou. Nous accompagnons les partenaires qui veulent s'y mettre. » Le parc a désormais pour projet de mettre en autopartage une partie des véhicules de sa flotte, en adaptant le système de VE partagés Citiz au milieu rural. « Nous avons commencé par mettre à disposition une voiture en centre-ville de Millau, et des sociétés privées nous ont déjà fait savoir qu'elles étaient prêtes à mettre des voitures de leur flotte en autopartage », s'est félicité Arnaud Boudou.



AU SERVICE DES
TERRITOIRES



Informer

Conseiller

Financer

GRUPE



[Accueil](#) > [Informer](#) > [Actualités Localtis](#) > L'Etat, les opérateurs et les collectivités reper



Assises de la mobilité - L'Etat, les opérateurs et les collectivités repensent l'avenir du covoiturage

[in Partager](#)

[f Partager](#)

[tweeter](#)

18/12/2017 | Morgan Boedec / Victoires-Editions





Bonus écologique de l'Etat aux utilisateurs de services de covoiturage, stationnement dans les centres urbains à des tarifs réduits, expérimentations dans des territoires pilotes d'une "taxe à la détention intelligente" du véhicule, développement de voies dédiées et d'un label pour "créer un élan national", agréer des opérateurs et, via des preuves de covoiturage, permettre "aux autorités administratives de délivrer des avantages monétaires ou non monétaires sans risque de fraude massive"... Dans le cadre des **Assises nationales de la mobilité** qui viennent d'être clôturées (voir notre article du 14 décembre 2017), les propositions de mesures visant à booster le covoiturage, notamment celui dit de proximité, ont afflué de toutes parts.

Les collectivités associées

Le groupe de travail qui s'est principalement emparé du sujet (voir **les synthèses** des travaux), piloté par Gabriel Plassat de l'Ademe, a en effet eu la bonne idée d'associer à la réflexion des administrations (DGITM, DGCCCL) et associations, des partenaires naturels des collectivités comme le Cerema et des autorités organisatrices comme Ile-de-France Mobilités (l'ex-Stif), mais aussi la région Auvergne-Rhône-Alpes ou le département de l'Isère, ainsi que des réseaux d'élus comme Régions de France. Qu'en ressort-il ? "La nécessité, entre autres, que la future loi d'orientation intègre de bons ajustements pour que les collectivités se saisissent mieux de l'enjeu", avance Olivier Binet, président de la jeune pousse Karos, qui a participé à ces réflexions.

Peu développé en France mais jugé à fort potentiel, le covoiturage dit de courte distance est freiné par le faible intérêt financier (pour le conducteur et le passager) mais aussi, comme l'estime ce groupe de travail, par "la difficulté à gérer des changements sur des trajets quotidiens que les plateformes de mise en relation cherchent à surmonter au travers des systèmes d'évaluation des usagers, des contraintes plus fortes de déplacement (respect d'horaires de travail), ainsi qu'une potentielle incertitude quant au trajet retour (risque d'empêchement du conducteur)". Pour les dépasser, les solutions recherchées visent à encourager la pratique "en complémentarité et non en concurrence des transports collectifs" et en atteignant localement des masses critiques d'utilisateurs, avec des différences et en s'adaptant aux spécificités des territoires.

Doser par territoire

A Lyon par exemple, Pierre Soulard, responsable de la mobilité urbaine à la métropole, explique que l'expérimentation d'une voie réservée au covoiturage dynamique - "en cours de préparation et qui représente en soi une forme de bonus aux covoitureurs" - va se faire dans le cadre d'un effort global d'apaisement des circulations motorisées et de régulation du trafic. Et ce non sans lien, donc, avec le déclassement de l'autoroute A6-A7 (portion de 16 km) que la métropole s'approprie pour créer, en plus de cette voie dédiée (aux covoitureurs, véhicules électriques, taxis et VTC), un transport collectif en site propre d'ici 2020.

Autre exemple, en zone rurale cette fois. "Sur le territoire du parc naturel régional des Grands Causses, nous misons, en plus du rabattement sur la ligne de bus Rodez-Millau à la cadence renforcée, sur un savant dosage entre de l'implantation d'aires de covoiturage, de la mise en autopartage de flottes de véhicules existantes (dont celle du parc en septembre prochain) et de l'auto-stop organisé via le réseau [Rezo pouce](#). Lequel fonctionne très bien dans les villages grâce à un travail sur le terrain avec les mairies, les commerçants et les acteurs de l'emploi", illustre Arnaud Boudou, directeur général adjoint de ce PNR.

Droit à l'expérimentation

En plus de créer un label national (mesure 1 du groupe de travail évoqué), il a été mis en avant l'importance, dans le futur texte de loi, "de donner un maximum de liberté aux acteurs locaux car ils connaissent bien les besoins et les contraintes, pour initier, sélectionner les meilleurs opérateurs de covoiturage et expérimenter des solutions qui correspondent aux besoins des citoyens". Quant à l'idée d'une taxe à la "détention intelligente" du véhicule, elle est issue d'un autre groupe de travail, celui sur les modèles économiques innovants. L'idée serait que cette taxe soit "modulée en fonction de la densité urbaine", voire d'autres paramètres, et qu'elle accorde "des rabais voire une prime aux détenteurs de véhicules lorsqu'ils mettent ceux-ci en partage ou covoiturent". Cette taxe serait donc "éventuellement négative en cas d'utilisation vertueuse du véhicule". Selon ce groupe de travail, "la loi pourrait prévoir la possibilité pour les collectivités locales d'expérimenter un tel dispositif".

Le Viala-du-Tarn Les bons vœux du conseil municipal

Passage obligé pour les élus qui ont présenté leurs orientations pour 2018.

Répondant à l'invitation de leur maire, Michel Heraud, les Vialarains sont venus nombreux à la maison du Temps libre en ce samedi 13 janvier, pour la présentation des vœux et du bilan de fin d'année de l'équipe municipale, et l'inauguration du site internet de la commune.

Après les salutations d'usage, le maire a remercié la population de toute la commune pour sa participation à ce moment de partage et de rencontre, important dans la vie du territoire, sans oublier ceux qui souffrent ou qui ne peuvent se déplacer. Il a rendu hommage à toutes les forces vives qui contribuent au dynamisme de la commune : artisans, commerçants, professions libérales, enseignants, gendarmes, pompiers, bénévoles du monde associatif. L'édile a souligné l'implication des personnels municipaux, et a souhaité la bienvenue aux nouveaux arrivants.

Il a également rappelé l'importance des liens établis avec les différents partenaires, communauté des communes, conseil départemental, Parc naturel régional des Grands Causses, conseil régional, services de l'État, les élus de mandats nationaux MM. Alain Marc,



■ Les habitants se sont réunis à l'invitation des élus de la cité.

sénateur et Arnaud Viala, député, et toutes les agences et organismes, qui apportent leur soutien dans le cadre des différents projets.

Il a ensuite souhaité, parce que la gestion d'une commune est avant tout un travail d'équipe, laisser la parole à ses quatre adjoints, Gérard Descotte, Bernadette Salvat, Roland Maury, Gérard Lacourt, afin qu'ils puissent présenter, les actions engagées et réalisées en 2017 ainsi que les orientations pour 2018. Cette courte synthèse, retraçant l'activité de l'équipe et des personnels municipaux, a permis d'évo-

quer l'école, l'auberge, la gestion de l'eau, les travaux de voirie, le PLUI, le profil de baignade, la poursuite du projet Cœur de village, le fleurissement des espaces publics, les chemins de randonnée, le patrimoine communal... Tous les élus ont adressé leurs plus vifs remerciements aux habitants pour leur soutien et leur forte implication dans la vie de la commune.

Ensuite, Bernard Castanier, président de la communauté des communes Muse et Rapses du Tam, a rappelé les nouvelles orientations en matière de fiscalité et de voirie.

Danièle Vergonniér, conseillère départementale, Sébastien David, représentant le député, ont confirmé le soutien des élus aux communes, qui, comme Le-Viala-du-Tarn « bouillonnent de projets ».

Tous les intervenants ont tenu à rendre un hommage appuyé à Jean-Claude Niel, présent dans la salle et se sont réjouis de le revoir en bonne santé.

Martine Willaume, attachée territoriale de la mairie, a ensuite présenté dans un message émouvant la société Sabut, basée à Rignac, et conceptrice du site internet de la commune, nouvelle formule. Elle a rappelé la collaboration fructueuse et les rapports d'amitié qui se sont installés petit à petit au cours de 20 années de travail en commun.

Gérard Sabut, accompagné d'Isabelle Rouzaud et Bastien Vidal ont présenté le site en incitant vivement l'assistance à s'emparer de cet outil, en tapant tout simplement vialadutam.fr.

Enfin, Michel Heraud a réitéré ses vœux de bonheur et de santé à l'ensemble de la population de la commune, a vivement remercié les participants pour leur écoute et les a conviés à partager le verre de l'amitié.

Un prix national pour le PNR

Mobilité. Les initiatives locales ont été distinguées à Paris vendredi.

Il avait été auditionné la semaine dernière. Vendredi matin, à la Cité internationale universitaire de Paris, le Parc naturel régional (PNR) des grands causses a reçu le prix de la « French mobility » des mains d'Elisabeth Borne, ministre des Transports, en présence de Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État au Numérique. C'est sur la suggestion d'un parlementaire, qui a découvert les initiatives du territoire en faveur de la mobilité à l'occasion d'un forum, que le PNR a été auditionné par le jury.

Florent Tarrisse, le directeur de la structure, a évoqué plus spécialement l'orchestration du cadencement des transports en commun entre Millau et Saint-Affrique. Cette initiative s'accompagne de la mise en place de pôles d'échanges multimodaux, tels que les aires de covoiturage, pour organiser les correspondances avec les transports en commun, qu'il s'agisse du bus



■ Christian Font (au centre) a réceptionné le prix des mains de la ministre.

ou du train.

À cela s'ajoute des initiatives comme le dispositif d'auto-stop organisé (Rezo Pouce), l'expérimentation de l'auto-partage, la mise en place de plans de déplacement inter-entreprises et le prêt de vélos

électriques. Le Parc l'a emporté au titre des innovations en territoire de faible densité.

Un prix tout symbolique, mais qui commence à remplir une étagère à trophées déjà solide puisqu'en plus de

tous ses labels (TEPCV, charte européenne du tourisme durable, Agenda 21,...) le PNR a reçu récemment le prix du tourisme au Swiss web festival pour sa série de vidéos sur les curiosités du Parc.

Le prix « French Mobility » pour le Parc naturel régional des Grands Causses

DISTINCTION Christian Font, Président délégué du Parc a reçu en fin de semaine dernière des mains d'Elisabeth Borne, Ministre des Transports, le prix « *French mobility* ». Douze projets « remarquables » ont été récompensés. Le Parc des Grands Causses l'a emporté au titre des innovations en territoire de faible densité. C'est sur la suggestion d'un parlementaire, qui a découvert les initiatives de notre territoire en faveur de la mobilité que le Parc des Grands Causses a été auditionné par le jury. Son directeur a évoqué plus spécialement l'orchestration du cadencement des transports en commun entre Millau et Saint-Affrique et la mise en place de plusieurs opérations mettant en avant les mobilités douces et alternatives. Autant d'initiatives qui ont emporté l'adhésion du jury.

La micro-centrale de la cascade de Creissels en voie d'autorisation

Enquête publique. Les producteurs d'électricité veulent régulariser leur situation.

Vendredi 2 février et jeudi 8, de 14 h à 17 h, Jean-François Gros, commissaire enquêteur, se tient disponible à la mairie de Creissels. L'enquête d'utilité publique en cours, qui le désigne pour recueillir le sentiment de la population, concerne la micro-centrale électrique installée dans la cascade de Creissels.

Celle-ci, comme la cascade, d'ailleurs, appartient à la famille Saumade. Hervé Saumade, a pour but de continuer à produire de l'électricité avec cette micro-centrale, installée sans autorisation dans les années 1990, afin de chauffer trois bâtiments d'habitation, sur la ferme des Cascades à Creissels et de revendre le surplus à EDF. Pour ce faire, il a d'ailleurs déjà créé une entreprise, qui n'attend plus que l'autorisation.

Un usage historique

L'utilisation de cette micro-centrale par la famille date de 1934. Pierre, le père d'Hervé, a bien voulu nous retracer son historique. Au début du siècle, son grand-père, Jules-Léon Got, exploitait le tuf des cascades de Creissels. Une industrie qui a pris fin avec la guerre de 14-18. Jusqu'en 1934, la famille n'a plus utilisé le site. Mais à partir de cette date, Paul Saumade, le père de Pierre, a installé une micro-centrale électrique. Celle-ci prenait de l'eau sur une "petite" cascade de 8 m en amont des grandes chutes pour alimenter la ferme en électricité, celle-ci n'étant pas reliée au réseau général. « Toute ma jeunesse, raconte Pierre Saumade, cette électricité a servi pour la ferme, qui élevait des vaches,



■ Les propriétaires des cascades les laissent en libre accès. E.T.

la lumière, les appareils ménagers et le chauffage. » Dans les années 1960, la ferme est reliée au réseau général. « On a continué de s'en servir après, car cela nous faisait de l'électricité gratuite. Mais elle n'était pas très puissante, car il n'y avait pas beaucoup de hauteur de chute. »

Pierre a donc décidé de transférer sa centrale plus bas. Il puise de l'eau au niveau de la grande cascade cette fois, utilisant, via une conduite forcée, la chute d'eau de 65 m, donc beaucoup plus puissante. Mais cet ouvrage, construit sans autorisation, est dénoncé dans les années 1990. La famille est sommée de régulariser la situation. Non sans conflits et procès. Pierre Saumade estime que la question de la micro-centrale est un moyen de pression pour lui faire vendre le terrain dont il laisse librement l'accès au public.

de demande d'autorisation, la famille Saumade affirme respecter un débit réservé de 22 l/s. Le Parc naturel des grands causses mesure le débit annuel de source depuis 1998 en aval de la cascade. Il estime son débit à 290 l/s. Selon la loi, le débit réservé doit correspondre à 10 % de la moyenne annuelle. Ce qui conduirait à 29 l/s. La famille Saumade semble donc dans les clous. Sauf que toute l'eau de la source qui arrive au point de mesure ne passe pas par la cascade. Et là-dessus, il est très difficile d'être précis, puisque les réseaux d'eau qui alimentent la cascade changent en fonction des concrétions calcaires qui se dessinent au fil du temps...

Un conflit potentiel ?

Quand on évoque la cascade de Salles-la-Source et les problèmes des habitants du village avec le propriétaire de la micro-centrale, Pierre Saumade récusé la comparaison : les cascades de Creissels ne débouchent pas dans le village. Enfin, « à Salles-la-Source, il y a une cavité qui se remplit que le propriétaire utilise pour fonctionner aux heures de pointes, mieux rémunérées par EDF. Ce qui occasionne des variations importantes d'arrivée d'eau. » Ce qui n'est pas le cas à Creissels. Une chose est sûre, le dossier est important pour le propriétaire. « Les turbines, je les ai fabriquées moi-même. C'est une passion. J'estime que nous laissons le site à tout le monde, on pourrait nous laisser turbiner tranquille. » C'est justement ce que l'enquête doit décider.

MARIE MASSENET
mmassenet@midilibre.com

■ LÉVÉZOU - SÉVÉRAGAIS

midilibre.fr
jeudi 1 février 2018

Le Lévézou vu par la compagnie Quart de tour

La compagnie Quart de tour représentée par Solène Junique basée à Sévérac-le-Château, peaufine une exposition en partenariat avec le Parc des grands causses. Le but est de valoriser le territoire par l'art. Le Lévézou a été séparé en trois entités chez lesquelles Solène a collecté autant de matières de récupération que de mots, au cours de ses rencontres avec les habitants.

Après cette collecte, c'est la phase construction qui est aujourd'hui bien avancée sous forme de trois panneaux correspondants aux trois entités et réalisés avec les matières trouvées sur chacune d'entre elle. Il en résulte une représentation artistique du paysage avec l'eau, le vent, l'humain, les constructions, l'empreinte écologique, ces tableaux étant surmontés par une collection de chaussures qui se suivent,



■ Solène Junique et Roxane Wilhelm-Jammes.

représentant le passage des gens et les vieilles voies de communications qui ont traversé ces lieux depuis longtemps. Le premier panneau représente la vallée du Viaur, ses affluents et ses versants, récolté au printemps, incluant Vézins, et Curan, où l'eau domine. Le deuxième est inspiré du cœur du Lévézou autour du lac de Pareloup, récolté l'été, avec de

grands horizons et balayé par le vent. Le troisième correspond au plateau intermédiaire bocagé du sud-ouest en transition avec le Ségala, incluant le lac de Villefranche-de-Panat, Arvieu, Salmiech, récolté en automne représentant le côté "vivant" du Lévézou.

En plus de ces trois entités, Solène a récolté des mots en interrogeant des habitants

qu'elle a croisés et en se situant comme un voyageur. Il en résulte de petites phrases représentant leur sentiment.

Roxane Wilhelm-Jammes, du Parc des grands causses à la mission culture et patrimoine, est venue se rendre compte de l'avancée du projet. Elle précise que c'est pour expliquer la composante des paysages du parc qu'elle développe chaque année un projet artistique avec une équipe différente. L'exposition démarrera le 27 avril au Cantou à Arvieu, puis à Villefranche-de-Panat, à Saint-Léons et enfin à Pont-de-Salars. L'exposition a été réalisée par Solène Junique, plasticienne marionnettiste, assistée par Bernard Molinier pour les mécanismes. La classe des CP-CE1 de l'école publique aura la primeur de cette exposition pour venir découvrir un atelier d'artiste.

La Cavalerie Le maire a présenté ses vœux aux habitants

L'année 2018 devrait marquer une étape importante pour la commune.

Mercredi 17 janvier, François Rodriguez accueillait sous l'espace Robert-Muret, la population, les élus et le représentant de la 13^e DBLE pour présenter ses vœux et brosser les projets 2018.

En premier lieu, le maire a souhaité à tous, au nom du conseil municipal « *vœux de bonne santé, de bonheur et d'amitié, d'épanouissement personnel, de réussite professionnelle, de réalisation des projets* ». Il a salué la mission de ceux qui « *aident les plus démunis pour qu'ils trouvent dans notre commune des personnes attentives et compréhensives saluant celles et ceux qui, par l'engagement et le bénévolat, contribuent au dynamisme de notre ville, incluant ainsi les associations nombreuses du village* ».

De nouveaux logements familiaux

Il est à relever que 2018, constituera une année charnière avec des nombreuses réalisations : la montée en puissance de la 13^e DBLE, la livraison d'une école Jules-Verne étendue, la mise à disposition de nombreux logements familiaux, la mise en chantier de la maison de santé pluridisciplinaire, l'accueil administra-



■ Parmi l'auditoire, le conseil municipal des jeunes a participé aux vœux.

tif du public en rez-de-chaussée de la mairie, l'ouverture du Viaduc village, l'amélioration de l'assainissement, de la voirie et de la signalétique, et bien d'autres projets en cours d'instruction. Le maire compte en cela associer étroitement la commune à la communauté de communes, au Département, à la Région et au Parc naturel régional des grands causses.

« *Bon vent et mer calme, mon colonel !* » La Cavalerie étant

indissociable désormais de la Légion, François Rodriguez lui a témoigné par ces mots son soutien : « *Mon colonel, je tenais à souligner votre départ imminent en opération extérieure, avec près de 500 légionnaires de votre unité. L'opération Barkhane, Mayotte et le Liban vont accueillir des hommes recrutés et formés sur le camp du Larzac. Tout en continuant à assurer notre sécurité sur le territoire national dans le*

cadre de "Sentinelle", vous allez vous engager contre le terrorisme dans la bande sahélo-saharienne... Au nom de tous, je vous remercie, et formule pour vous, vos cadres et vos légionnaires, des souhaits particuliers de réussite de vos missions, et j'espère que chacun d'entre vous rejoindra vos familles indemnes dans quelques mois... Nous accueillerons comme il se doit la "Phalange magnifique" à son retour. »

Millau à 5 h 20 de Paris ?



■ Un comité de pilotage travaille actuellement sur la place du train en Aveyron. Il se veut ambitieux sur la question.

EVA TISSOT

● La Région et le Parc planchent sur l'avenir du train en Aveyron dans le cadre de la réflexion sur les mobilités.

● Trois axes de travail ont été définis. Parmi eux, un rapprochement de la capitale via la gare TGV de Béziers.

■ MILLAU - SUD-AVEYRON P. 3

Carole Delga veut mettre Millau à 5 h 20 de Paris

Transports. La présidente de la Région et le Parc naturel régional des grands causses planchent actuellement sur un projet de redynamisation du train en Aveyron. Les premiers axes de réflexion sont particulièrement ambitieux.

Depuis le début du mois de décembre, le train ne circule plus entre Millau et Rodez. En cause, la vétusté de la ligne qui a poussé la SNCF, officiellement pour des raisons de sécurité, à fermer, jusqu'à nouvel ordre, le tronçon entre Rodez et Sévérac. Face à l'urgence de la situation, et parce que le train fait partie de sa stratégie de mobilité pour le territoire, la Région, par l'intermédiaire de Jean-Luc Gibelin, son vice-président en charge du dossier, avait installé à ce moment-là un comité de pilotage. Celui-ci, manœuvré par le Parc naturel des grands causses, a pour mission de consulter vite et bien pour proposer un plan de bataille en faveur du train en Aveyron. Perspective qui aurait indéniablement des conséquences sur la ligne Béziers-Neussargues.



■ Trois axes de travail ambitieux ont été définis par la Région et le Parc naturel régional des grands causses. VINCENT DAMOURETTE

Réfection des lignes, cadencement des trains

Les services du PNR planchent donc sur la place et l'utilité des moyens de locomotion et de transports ferrés. Des consultations sont actuellement menées et des groupes de travail vont être mis en place. Ils regrouperont notamment les élus, la SNCF, mais aussi les syndicats et évidemment des représentants des usagers de la ligne. Au vu des premiers échanges entre le Parc et la Région, trois axes de travail ambi-

tieux viennent d'être définis. Selon les informations de *Midi Libre*, la Région souhaiterait travailler ardemment sur le désenclavement de Millau par le train. Et ambitionne de relier la cité du gant et Paris en 5 h 20, via la gare TGV de Béziers.

Cela sous-entend la réfection de la ligne de Millau à Béziers, mais surtout la mise en place d'un cadencement des trains et un calage avec les horaires des TGV Béziers-Paris. Si cela se fait, il deviendrait alors beaucoup plus

facile pour les Millavois de rejoindre Paris sans prendre leur voiture. Et sans aller à Paris, une liaison régulière avec Béziers peut également être intéressante pour les travailleurs du sud de la France qui souhaiteraient vivre en Aveyron.

Le ferroutage et les trajets quotidiens locaux

Toujours en lien avec la côte méditerranéenne, un travail doit être mené sur l'alimentation fret de la ligne, notam-

ment grâce à la proximité avec le port de Sète, véritable plaque tournante des conteneurs. L'idée est un vieux rêve pour les cheminots, qui sont persuadés que la ligne est idéale pour faire une liaison de ferroutage entre le nord et le sud de la France. Cela permettrait de réduire le trafic sur les routes et de diminuer la pollution, mais seule une décision politique pourrait pousser les entreprises de transport à abandonner la route.

Enfin, plus localement, le

Parc et la Région vont plancher sur les déplacements quotidiens en Aveyron, que ce soit pour les scolaires comme pour les travailleurs et ce, notamment, entre Sévérac-d'Aveyron et Millau. L'objectif : faire qu'emprunter le train devienne plus naturel, et ainsi diminuer le trafic automobile. Encore une fois, ce chantier sera de taille. Non seulement cela sous-entend la mise en place de plusieurs liaisons supplémentaires, mais aussi le retour d'une fiabilité exemplaire, ce

qui n'était plus le cas depuis un moment. Et pour que cette ambition s'étende jusqu'à Rodez, il faudrait que la SNCF avance sur la réfection de la ligne entre Rodez et Sévérac. C'est donc encore loin d'être gagné pour le train en Aveyron. Mais la feuille de route est désormais établie et ambitieuse. Les services du Parc vont désormais mettre en place les ateliers prévus, avec pour objectif la programmation d'un rendu avant la fin du premier semestre de l'année 2018.

GUILHEM RICHAUD

Pour Grands sites, la candidature sera commune

Tourisme. La présidente souhaite que le PNR la porte.

Cela fait longtemps que ça n'était pas arrivé. Le territoire n'a pas réussi à se mettre d'accord sur une question majeure. Pour l'appel à projets Grands sites Occitane, qui doit permettre aux principaux lieux touristiques du Sud-Aveyron d'obtenir un contrat pluriannuel de financements de la Région, les acteurs politiques locaux ne sont pas partis unis. Millau grands causses et son viaduc ont postulé seuls, quand les collectivités qui accueillent les sites templiers et hospitaliers, l'abbaye de Sylvanès et le village de Roquefort ont fait candidature commune via le Parc naturel régional des grands causses.

Mais vendredi, Carole Delga a été très claire. Elle souhaite que tout le monde s'entende.

« Le président de la communauté de communes de Millau était accusé lors du déjeuner qu'on a fait, mais j'en ai parlé au maire de Millau, annonce Carole Delga. Je souhaite qu'on puisse avoir une cohérence et une complémentarité. On ne peut pas dissocier d'un côté Millau et de l'autre Roquefort, Sylvanès et les cités templières. »

Et si elle a bien pesé ses mots pour ne braquer personne, l'image semble relativement claire. C'est à Roquefort qu'elle a passé sa matinée et Alain



■ Carole Delga va mener une médiation.

Faucornier, président du PNR lui a servi de guide tout au long de la journée. Elle incite donc fortement les acteurs du territoire à se mettre autour de la table et à tomber d'accord pour que le Parc soit à la manœuvre.

« Il faut que ce soit un projet de territoire, c'est l'occasion de passer dans une autre dimension, a-t-elle prévenu. C'est pour cela que c'est important que ce soit au sein du PNR, qui est un territoire englobant. » Et de prévenir qu'elle n'acceptera pas une bataille politique entre les deux parties : « La politique, pour moi, c'est être au service des autres et de l'intérêt général. C'est ma définition. La

Région fait de la politique de cette façon et souhaite que ses partenaires fassent de la politique avec ces mêmes objectifs. » Avant d'assurer qu'elle sifflera elle-même la fin de la récré si tout ne rentre pas rapidement dans l'ordre.

Vendredi, Alain Faucornier a tendu la main à Gérard Prêtre, aux commandes du dossier du viaduc, en rappelant que dans la candidature du Parc, la place avait été prévue pour réintégrer Millau. « Je ne doute pas que le bon sens l'emportera et que nous nous assiérons les uns et les autres sur des questions d'ego, de façon à ne pas pénaliser le territoire. »

Pour cela, il propose une solution de compromis en rappelant ce qui figure au préambule de la candidature Grands sites qu'il porte : « L'ingénierie sera celle du Parc des grands causses à laquelle nous ajouterons celles des communautés de communes et des offices de tourisme, y compris ceux de Millau, détaille-il. La présidence sera assurée par un élu millavois à travers une structure dédiée regroupant toutes les communautés de communes candidates. » Un montage similaire à celui effectué il y a un peu plus d'un an pour l'appel à projets pleine nature Massif central.

La Région au secours de Roquefort

Politique. Lors de sa visite, Carole Delga a pris conscience de la nécessité de redynamiser le village rapidement.

Ils avaient un message à passer. Les élus de Roquefort ont accueilli vendredi matin en mairie Carole Delga pour la sensibiliser à un problème majeur. La filière roquefort est en danger. Et il faut absolument tenter quelque chose pour la sortir de la spirale récessive dans laquelle elle est plongée depuis dix ans. Dans le cadre de sa tournée en Sud-Aveyron, la présidente de la région Occitanie s'est arrêtée longuement dans la cité du Combalou. Elle a d'abord rencontré les acteurs de la filière (lire l'encadré), avant de discuter longuement du projet Roquefort 2016 avec les élus. « On a cherché à lui faire comprendre que si on ne fait rien, dans dix ans, il n'y a plus rien, explique Michel Laporte, adjoint au maire de Roquefort. On en est arrivé là parce qu'on n'a rien fait pendant 25 ans. » Et de justifier ses propos par une série de chiffres. « La fréquentation moyenne touristique de Roquefort est de 250 000 visiteurs. L'année de l'ouverture du viaduc (2005, NDLE), on était monté à plus de 400 000. Et depuis, cela ne fait que chuter. » À tel point qu'en 2017, ce sont seulement 150 000 personnes qui sont venues voir les caves. Et le problème ne se résume

pas qu'à la question touristique. « Les industriels ont expliqué à la présidente qu'il y a une baisse des ventes de roquefort et donc du tonnage et du nombre de litres de lait achetés aux agriculteurs, souffle Bernard Sirgue, le maire de la commune. Je pense que la présidente a pris conscience de l'enjeu et de la gravité de la situation. »

Un comité de pilotage installé

En plein dans l'appel à projet grands sites Occitanie, qui doit permettre aux différents sites touristiques du Sud-Aveyron dans lequel Roquefort est forcément un des piliers, les élus ont présenté leur ambition qui date depuis plusieurs années déjà. Le projet Roquefort 2016, qui date de 2012, devait permettre de revoir tout le fonctionnement de la cité. Mais depuis ces annonces il y a six ans, il est au point mort. Et la situation du village ne fait que se dégrader. Et si les choses n'ont pas avancé jusque-là, c'est notamment parce que certains industriels reprochent aux élus de trop favoriser Société des caves. « On ne peut pas rester sur la situation actuelle de statu quo, a assuré Carole Delga à la sortie de la réunion. Il faut qu'on cons-



■ La fréquentation touristique du village est en chute libre depuis dix ans.

LE PROJET

Trois axes

Le projet Roquefort 2016, lancé en 2012 et qui aurait dû voir le jour il y a deux ans est actuellement à l'arrêt. Face à l'urgence de la situation, les élus aimeraient le relancer. Celui-ci tournait autour de trois axes. Un vertical, celui des camions des industriels (et des salariés) qui traversent le village pour aller dans les caves d'affinage. Un horizontal, qui, grâce au développement d'un ascenseur devrait permettre de monter les touristes du pied du Combalou et des caves jusqu'au sommet de la montagne, où pourraient pâturer des brebis. Le troisième axe serait plutôt un rayon, pour le rayonnement à toute la filière, qui pourrait profiter de la redynamisation du village.

truite ensemble un projet de valorisation imbriqué entre le village et le produit roquefort. » Et de présenter immédiatement les actions qu'elle souhaite mettre en place rapidement : « Un comité de pilotage va être installé avec une coprésidence du Parc naturel régional et la Région, en associant l'ensemble des collectivités locales, mais aussi les privés. Nous devons mettre en place une méthodolo-

gie pour partager le diagnostic avant de travailler sur un projet de valorisation. » Et si elle n'a pas pu donner de date précise, la présidente de l'Occitanie a assuré que le calendrier serait défini dans les trois prochains mois. Viendra ensuite la question du financement, puisque le projet Roquefort 2016 est estimé, pour le moment, à 15 millions d'euros.

GUILHEM RICHALD

La Confédération générale satisfaite

Les représentants de la Confédération générale de roquefort sont satisfaits de leur entretien avec la présidente de la Région. Ils ont d'abord profité du rendez-vous pour lui présenter la filière et les problèmes qu'elle a actuelle-

ment. Carole Delga leur a ensuite demandé leurs attentes. La Confédération a notamment parlé des besoins de communication, notamment à l'international. La Région a assuré qu'elle « mettrait ses moyens à disposition ».

Saint-Jean-du-Bruel L'installation de nouvelles signalétiques se prépare

Les habitants ont vu apparaître quelques signes énigmatiques tracés à même le sol dans les rues du village. Ces marques répondent à un code bien précis. Elles mettent en évidence l'emplacement des futurs panneaux de signalisation des commerces et lieux publics de Saint-Jean-du-Bruel. Avec les communes de La Cavalerie et de Nant, le village sera le premier concerné par cette entreprise initiée et coordonnée par le Parc naturel régional des grands causses dans le cadre d'une vaste campagne d'harmonisation de la signalétique.

Pour mi-février

Les nouvelles réglottes seront installées mi-février. Dès leur installation, les panneaux d'affichage sauvage auront trois mois pour disparaître. Les commerces et particuliers ont été tous prévenus et ont largement adhéré à cette harmonisation au cours de réunions tenues très en



■ Les nouveaux emplacements ont été marqués.

amont. La communauté de communes et le Parc régional des grands causses ont recensé les emplacements concernés et la nature des réglottes qui seront posées. Les supports poteaux ou fixations seront à la charge du Parc et de la communauté de communes ; les réglottes sont à la charge des bénéficiaires : particuliers, commerçants ou services publics. C'est la société Sud-ouest signalisation qui a fabriqué

les réglottes qui les installera. Cette campagne va aussi concerner le panneau d'affichage des événements et autres animations qui va migrer du platane devant l'église pour venir s'appuyer sur la façade ouest de celle-ci (en face des halles), enfin tous les panneaux d'interprétation du patrimoine du village seront refaits dans le même style (au pont vieux, au temple, au pont neuf... Par exemple).

● **ECO-ATELIER DU CCAS**

A 14 h 30, au club des

7 collines, nouvel atelier de prévention sur le thème des éco-gestes, ouvert à tous les retraités de la ville. Organisé par le centre communal d'action sociale, l'atelier est gratuit. Seront donnés des conseils pour réduire la facture d'eau, d'électricité et de gaz. Des astuces seront prodiguées pour protéger l'environnement. Les intervenants expliqueront aussi les gestes éco-citoyens : comment réduire ses déchets, quelle poubelle utiliser, comment se déplacer en éco-mobilité, etc. Un pack "économie d'énergie" du Parc naturel des grands causses sera offert aux participants. Cet atelier se terminera autour d'un goûter. Possibilité de transport. Contact auprès du CCAS au 05 65 98 29 00.

Carole Delga ne veut qu'une candidature pour Grands Sites



La présidente de l'Occitanie a passé la journée en Sud-Aveyron, vendredi 2 février.

TOURISME La présidente de la Région a profité de sa venue en Sud-Aveyron, vendredi dernier, pour mettre les choses au clair. Millau Grands Causses et le Parc des Grands Causses, engagés dans un bras de fer avec chacun sa propre candidature aux Grands Sites Occitanie, vont devoir trouver un terrain d'entente.

Il n'y aura donc pas deux candidatures pour un seul territoire. Quarante-huit heures après la clôture de l'appel à projets Grands Sites Occitanie, dont le but est de booster la fréquentation des principaux lieux touristiques de la Région, Carole Delga était en déplacement en Sud-Aveyron pour rencontrer les acteurs du territoire, vendredi 2 février. Les thématiques du jour se voulaient diverses et variées, mais c'est bien le volet touristique qui était au centre des attentions. Depuis le lancement de l'appel à projets, deux candidatures ont fleuri dans le sud du département. La première, portée par la Communauté de communes Millau Grands Causses, est centrée sur le viaduc. La seconde, déposée par le Parc des Grands Causses, englobe les sites de Roquefort, Sylvanès et les cités templières du Larzac.

La Région va jouer le rôle de médiation

Un bras de fer qui tiraille le territoire et dont Carole Delga ne veut plus entendre parler. « J'en ai parlé au maire de Millau. Je lui ai dit que je souhaitais avoir une cohérence, une complémentarité et que l'on ne peut pas dissocier Millau d'un côté et Roquefort, Sylvanès et les cités templières de l'autre. La dynamique qui s'était créée avec la précédente candidature, elle devait se poursuivre et s'amplifier. Cela serait dommage d'avoir deux candidatures car on casserait tout le travail qui a été mené pendant plusieurs années », déclare la présidente

de l'Occitanie. Jusqu'à l'été dernier encore, Millau Grands Causses bénéficiait du label Grands Sites Midi-Pyrénées pour le viaduc, Roquefort et Sylvanès. Et l'intercommunalité millavoise s'estime donc légitime à reprendre le flambeau après la fusion des ex-régions. Les arguments du Parc naturel régional des Grands Causses sont eux plus géographiques. Le PNR englobe à lui seul les principaux points d'intérêts du territoire, quand les Comcoms de Millau et Saint-Affrique doivent se les partager. Faisant du Parc et de son président, Alain Fauconnier, les candidats idéaux pour un dossier commun sud-aveyronnais aux Grands Sites Occitanie.

« Je ne suis pas dans la complaisance »

Carole Delga pourrait pencher en ce sens, même si elle affirme qu'elle gardera toute impartialité. « La Région va organiser une réunion avec les deux dépositaires de candidatures. On va faire une médiation et on va leur indiquer quelles sont les raisons distinctes et objectives pour trouver une solution intelligente et équilibrée », a-t-elle indiqué, avant de balayer tout soupçon de favoritisme de sa part dans ce dossier. Alain Fauconnier, président du Parc mais aussi maire de Saint-Affrique, a été son directeur de campagne lors des dernières élections régionales. « Le maire de Millau sait très bien qu'il y aura une grande objectivité de ma part et une éthique. Je n'ai jamais caché que j'ai une profonde amitié avec Alain Fauconnier, mais je ne suis pas dans la complaisance ni dans le favoritisme », s'est défendue Carole Delga.

T.D.

Une maison de la Région à Millau avant fin 2018 ?

PROXIMITÉ Le mariage de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon a enfanté un territoire immense d'une superficie qui avoisine les 73 000 km², faisant de l'Occitanie la deuxième plus grande région de France métropolitaine. Difficile alors pour le Conseil régional et sa présidente de couvrir cette zone équivalente à huit fois la Corse. Carole Delga affirmait lors du point presse de vendredi dernier qu'elle recevait vingt sollicitations par jour, et que son agenda atteignait les deux cents demandes de rendez-vous en attente. Pour soulager son emploi du temps, et surtout pour garantir « une plus grande proximité et une plus grande réactivité entre la Région et les territoires », des Maisons de la Région voient le jour aux quatre coins de l'Occitanie. Chacun des treize départements en ont au moins une, à l'exception du Tarn où celle d'Albi ouvrira ses portes dans deux mois. En Aveyron, c'est Rodez qui a accueilli la structure, mais selon Carole Delga, Millau devrait également bénéficier de ce relais sur place. Quand ? « On en y travaillera, vous me reverrez pour l'inaugurer d'ici la fin de l'année », a-t-elle confié.

T.D.

Pose de la nouvelle signalétique



ENVIRONNEMENT On a vu apparaître quelques signes énigmatiques tracés à même le sol dans les rues du village. Ces marques répondent à un code bien précis. Elles signalent l'emplacement des futurs panneaux de signalisation des commerces et lieux publics de la commune. Les communes de La Cavalerie, Nant et Saint-Jean-du-Bruel seront les premières concernées par cette entreprise initiée et coordonnée par le Parc naturel régional des Grands Causses dans le cadre d'une vaste campagne d'harmonisation de la signalétique. Les nouvelles ré-

glettes seront installées mi-février. Dès leur installation, les panneaux d'affichage sauvage auront trois mois pour disparaître. Les commerces et particuliers ont été tous prévenus et ont largement adhéré à cette harmonisation au cours de réunions tenues très en amont. La Communauté de communes et le Parc régional des Grands Causses ont recensé les emplacements concernés et la nature des réglettes qui seront posées. Les supports poteaux ou fixations seront à la charge du Parc et de la Communauté de communes les réglettes sont à la

charge des bénéficiaires (particuliers, commerçants ou services publics). C'est la société Sud-Ouest Signalisation qui a fabriqué les réglettes qui les installera. Cette campagne va aussi concerner le panneau d'affichage des événements et autres animations qui va migrer du platane devant l'église pour venir s'appuyer sur la façade ouest de celle-ci (en face des halles), enfin tous les panneaux d'interprétation du patrimoine du village seront refaits dans le même style (au pont vieux, au temple, au pont neuf, par exemple).

Opération de traçage des eaux souterraines



ENVIRONNEMENT Dans le cadre de l'étude hydrogéologique du Causse Noir, trois nouveaux traçages vont être réalisés au niveau des points d'injections : aven d'Aluech, aven de Maloul et aven Noir.

Une première injection a été réalisée mardi 6 février à l'aven d'Aluech et à l'aven de Maloul. La troisième, à l'aven Noir sera effectuée ce week-end. Pour ces opérations, deux colorants sont utilisés, la fluorescéine colore les eaux suivies en vert et la Sulforhodamine B qui

lui donne une teinte rouge-rose.

Il s'agit de suivre les sources principales du captage Aven de la Tride, ainsi que des sources de Moulin de Corp et Jouquerles.

Un traçage consiste à injecter un colorant au niveau d'une perte, d'une cavité, d'une zone d'infiltration et de constater sa resti-

tution au niveau de sources potentielles.

La méthodologie est classiquement la suivante : injection du traceur, mise en place de préleveurs sur les sources potentielles (et fluorimètres), récupération régulière des échantillons, échantillonnage manuel si besoin pour finir par des analyses des eaux par un laboratoire spécialisé.

Lors des promenades dominicales, il n'y aura donc pas lieu de s'inquiéter d'une étrange coloration des ruisseaux.

Semaines décisives pour le futur plan loup

Agriculture. Les politiques mais aussi les éleveurs du territoire se mobilisent pour amender le projet du gouvernement.

C'est une période décisive. Dans les jours qui viennent, Stéphane Travert et Nicolas Hulot, ministres de l'Agriculture et de l'Environnement, vont entériner le plan loup, censé régir la protection de l'espèce jusqu'en 2023. C'est dans ce document notamment que seront fixés les conditions de tirs et les quotas, très importants pour les éleveurs aveyronnais, chez qui les attaques se multiplient depuis deux ans maintenant. La première mouture du projet, présentée dans le courant du mois de janvier et soumise à l'enquête publique, n'a pas satisfait du tout les agriculteurs. Qui n'ont pas manqué de le faire savoir. Et dans la foulée de la publication du plan, une phase de lobbying importante a démarré. Tous les élus du territoire se sont emparés de la question. À Paris, Arnaud Viaud multiplie les rendez-vous sur le sujet et prépare, dans les prochaines semaines, un rendez-vous très important à Bruxelles. C'est en effet au niveau européen que peut se déci-

der un infléchissement de la convention de Berne, qui protège l'animal, considéré comme une espèce menacée. Au niveau local, après Alain Faïconnier, président du PNR, c'est Christophe Laborie, président de la communauté de communes Larzac Vallées, où ont eu lieu la majorité des attaques, qui s'est fendu d'une lettre au Premier ministre pour lui faire part de son inquiétude. Vendredi dernier, Carole Delga, lors de sa visite en Sud-Aveyron, a elle aussi exprimé son soutien aux éleveurs, qu'elle a pris le temps de rencontrer quelques minutes dans un emploi du temps pourtant très chargé.

Un protocole d'expérience en rédaction

Tous militent pour une chose : que l'Aveyron - qui est un territoire vraiment à part - soit une zone expérimentale. En effet, une enquête de l'Inra, dévolue à l'automne, a mis en avant le fait que les moyens de protection classiques (chiens patous et clôtures), ne seraient pas effica-



■ La première mouture du projet ne prend pas en compte les spécificités du territoire. ARCHIVES EL T

ces et surtout particulièrement coûteux. Dans une zone classée à l'Unesco pour son agropastoralisme, cela pose un sérieux problème. Les éleveurs réclament donc de pouvoir tirer sur le loup dès qu'il attaque ou menace le troupeau. « L'objectif est de lui faire peur pour le pousser à se nourrir dans la faune sauvage, détaille

François Giacobbi, référent loup à la FDSEA. Les études ont montré qu'il choisit souvent la facilité. S'il se rend compte que ce n'est pas si simple de manger des brebis, il cherchera d'autres proies. » Une revendication qui, selon nos informations, aurait fait mouche auprès des deux ministres. C'est d'ailleurs en ce sens que

les services de la DDT et les représentants des éleveurs planchent sur la rédaction d'un protocole d'expérience, qui pourrait servir de base au texte permettant l'expérimentation. Il restera ensuite au gouvernement à l'amender et à l'entériner, si le souhaite. Les agriculteurs, qui sont prudents sur la conclusion de ce travail, comment

LE CHIFFRE

7

C'est le nombre de brebis tuées depuis le début de l'année en Sud-Aveyron. Un chiffre auquel s'ajoute une bête retrouvée vivante, mais sérieusement blessée en janvier. La dernière attaque a eu lieu dans la nuit de mercredi à jeudi à Bengouzat, sur la commune de Sainte-Eulalie-de-Cernon. Des données qu'il faut mettre en corrélation avec le faible nombre de troupeaux pâturent en cette période hivernale.

bien s'appuyer sur les propos tenus il y a quelques jours à Clermont-Ferrand par le président Macron, lors de ses vœux à la profession. Il avait expliqué vouloir « remettre le berger au milieu de la montagne », sous-entendant ainsi que ce serait au loup de s'adapter.

OLIVIER RICHARD

Les pins du causse font grise mine

Nature. En grande souffrance, la forêt du causse Noir devait se remettre de l'invasion massive de chenilles processionnaires.

Difficile d'annoncer le phénomène : la quantité de nids de chenilles a augmenté significativement. En trois ans, cette espèce invasive a colonisé le paysage sud-moyennain. La crise semble à son apogée. Même en hiver il semble qu'il n'y aura pas de répit ni pour les pins, ni pour les promeneurs. Les nids de chenilles processionnaires espèrent toujours leur population rampante et affaiblie au point de se nourrir de végétaux qu'elles ne consomment pas habituellement. La forêt du causse Noir est dévastée. Par endroits, on ne voit plus une seule tige verte dépasser des chenilles. On ne peut s'empêcher de se poser la question de la souffrance des arbres, et de leur capacité à se relever de cette attaque en règle, un poil terrifiante.



TEXTE ET PHOTOS EVA TROST



◀ Trois cycles

L'hiver n'ayant pas été rigoureux, certains nids arrivent à maturité et les chenilles continuent de dévorer de nuit, les aiguilles des pins du causse. Certains, dans leur cycle "normal" ont, après s'être alimentées cet été, migré vers la tige pour y faire leur nid et libérer leurs papillons au printemps. D'autres migrent à ce moment pour essayer de faire leur nid dans ce qu'il reste des pins. Ces processions de larves ont surpris par leur quantité et autonomie. Le sol se transformant, par endroit, en tapis bouillant de chenilles. Pour le promeneur, une vision aussi singulière qu'effrayante.

La pullulation de la processionnaire est à son paroxysme cette année

Environnement. L'ONF s'inquiète surtout de la prolifération de la pyrale du buis.

Dubier Desnoaux observe depuis de nombreuses années le sacre des pins du Sud-Aveyron pour le compte de l'ONF national des forêts (ONF). Pour ce spécialiste, le phénomène des chenilles processionnaires a atteint son paroxysme cette année : « Depuis les observations qui ont pu être faites sur l'ancien territoire, c'est une espèce dont la prolifération est fléchissante. Elle s'arrête sur une période de plus ou moins trois ans, puis elle revient sur trois autres années. » L'artère en Aveyron de la chenille ne l'a pas trompé : « On voit une nette accélération du front vers le Nord, une double fréquence par le réchauffement climatique. En 2017, il a fallu descendre à son niveau de plus que la moyenne », reprend-il. « Sur mes parcelles d'observation, il compte les nids et le niveau de consommation des arbres.



■ L'observateur de la santé de forêts à l'ONF Didier Desnoaux

« Sur un pin, il y a généralement trois ans de nids. Là, certains sont à six. Ça fragilise fortement les arbres, mais on n'a jamais vu de mortalité importante suite à la pullulation de la chenille processionnaire. » Il suffit de traverser le causse en voiture pour se faire peur. En certains endroits, il ne reste véritablement que les troncs et les branches. « Cette invasion représente, au plus, un danger immédiat pour les habitants et les animaux à cause des allergies, mais aussi un danger pour la biodiversité et un risque d'incendie accru », ajoute-t-il. Mais une autre nuisance

impétueuse domine ce spécialiste : c'est l'arrivée de la pyrale du buis, un papillon né d'une chenille venue d'Asie, importante sans doute à cause de son caractère invasif et dont la population a pris des proportions considérables l'été dernier autour de Saint-Affrique. « Elle a passé le varlope et a été observée aussi vers Cazouls, dans la vallée du Tarn, précise Terzeret. Comme c'est une espèce nouvelle, on n'a pas de recul sur ses évolutions et sur les dégâts occasionnés. On voit juste, que pour l'instant, il semblerait qu'il fasse très froid pour elle sur les causses. » Une petite invasion qui devrait élargir jadis jusqu'à nos montagnes les habitats naturels du Larrea. Et Didier Desnoaux de conclure : « À tous les arbres, on peut attendre qu'il pousse beaucoup, pour leur éviter le stress de l'été. »



▲ Retombées économiques

La mairie de Millau exploite quelques hectares de forêt, dont elle vend le bois principalement pour l'industrie du papier. Même si les arbres en souffrance laissent un retard de croissance, ce n'est pas sur ce plan que les retombées économiques seront les plus négatives. Nicolas Lafont, conseiller municipal délégué à l'environnement se dit inquiet : « C'est un facteur très dangereux d'évolution de la physiologie des arbres. On sait que l'on est un pays de pleine nature. L'environnement c'est l'ADN de cette ville. » La mairie de Millau a posé des pièges sur les arbres des parcs et des forêts, et communiqué au travers de son bulletin municipal sur les risques de prévention à tenir. Un appel à la solidarité est lancé, chaque petite action pouvant aider dans cette lutte. Le Parc naturel des grands causses sortira, lui aussi, dans quelques semaines un document visant à expliquer et à informer sur la chenille processionnaire et la pyrale du buis. Toutes les communes du Parc seront approchées pour faire un bilan précis. Une initiative qui devrait permettre d'organiser au mieux, entre autres, la lutte dans les zones à fort intérêt patrimonial ou paysager.

Une Fédération sur tous les fronts

Environnement. En ce début d'année, les membres de l'association font le point sur les sujets à surveiller.

Elle est beaucoup sollicitée. Il ne se passe pas un sujet touchant à l'environnement sans que l'avis de la Fédération des grands causses ne soit demandé. Et leur parole compte. L'association, qui fédère de nombreux collectifs environnementaux locaux, vient de tenir son assemblée générale. L'occasion de faire le point sur les dossiers chauds du moment.

1 UNE RÉFLEXION SUR LES BARRAGES AMATEURS

C'est un souci que la Fédération a fait remonter depuis de nombreuses années, mais qui trouve un appui limité. Les pluies de ce début d'année et le haut niveau des cours d'eau ont permis de se débarrasser des barrages artificiels créés sur le Tarn et la Dourbie notamment. On ne parle pas là des barrages EDF, évidemment, mais les petits artisanaux créés à base de sable ou de cailloux. « Il y en a différents types, explique Philippe Bernat, de la Fédération. Il y a les volontaires, créés par les professionnels du tourisme, souvent faits avec des machines, pour rehausser le niveau de l'eau. Il y a ceux fait par les canoés, souvent en milieu et fin de saison, pour créer un fil d'eau et pouvoir circuler. Et ceux fait par les touristes, qui s'amuse dans la rivière. » Ce n'est évidemment pas à ces derniers que la Fédé s'attaque, mais plutôt à ceux faits, totalement illégalement, par les professionnels du tourisme. « Le problème, c'est que ces barrages créent un rehaussement d'eau, enchaîne Michel Delmouly, vice-président de l'association. Cela a des conséquences néfastes sur la vie dans la rivière. Cela facilite

également la présence d'algues. » Avec les intempéries de ce début d'année, tous les barrages ont été balayés. Avant le début de la prochaine saison estivale, la fédération souhaite alerter sur le souci, pour éviter que le problème ne recommence.

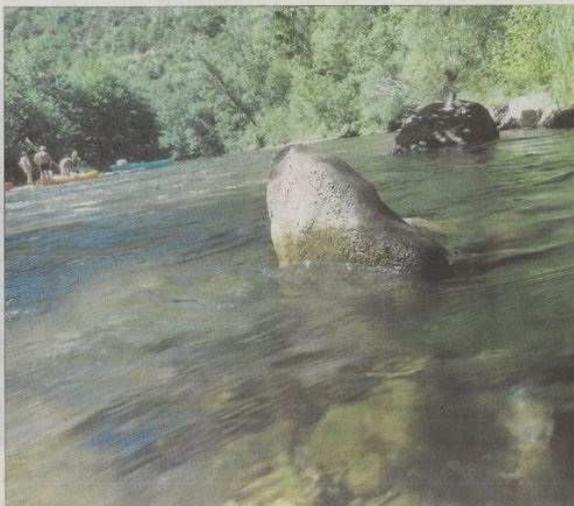
2 LA PRÉSERVATION DES CHEMINS

C'est un discours qu'il est compliqué de tenir. Mais absolument nécessaire. Depuis plusieurs années déjà, la Fédération des grands causses s'inquiète des conséquences pour les chemins de randonnée du développement intensif des activités de pleine nature. « On voit des centaines de randonneurs débarquer et utiliser un tracé, sans se rendre compte des conséquences. Cela devient des autoroutes. » Et de préciser que le problème est encore plus important avec les vélos, quand ils déboulent en masse sur les chemins. « Il n'y a qu'à voir la dégradation après l'organisation de la Coupe du monde de VTT l'an dernier au Boundoutaou, détaille Pierre Marcillac, le président de la Fédération. Pour remédier à cela, il va falloir créer des zones protégées, ou des zones d'activités dédiées. »

Quelques représentants ont d'ailleurs été reçus récemment au PNR des grands causses pour discuter de la question. Et ils en sont ressortis satisfaits. « Le rendez-vous a duré près de trois heures et on a été écoutés, détaille Pierre Marcillac. Je pense que le constat est partagé. Mais c'est compliqué de trouver une solution. »

3 LES BASSINS D'AUTOROUTE

C'est un combat de très longue date. Au moment de la création



■ La préservation de la rivière et la question de l'eau sera capitale dans l'avenir.

INA TESSOT

de l'A75, la Fédération des grands causses avait été la première à sonner l'alerte. Ses bassins de rétention étaient sous-dimensionnés. À l'époque, tout le monde ou presque leur avait ri au nez. Plusieurs dizaines d'années plus tard, plus personne ne remet en doute les conclusions de la Fédération des grands causses. « Mais on nous explique qu'une mise aux normes coûterait trop cher », souffle Pierre Marcillac. Les bassins sont bien refaits un à un, mais c'est, selon l'association, loin d'être satisfaisant. « Le problème, c'est que sur toute la partie calcaire, il y a un gros risque de pollution des réserves d'eau, en cas d'accident. prévient le président. Il

y a eu du mieux avec les travaux, puisque l'étanchéité des bassins a été revue. Mais ils sont toujours trop petits. » Seulement pour les agrandir, il faudrait racheter des terres autour, et, dans l'idéal, relier tous les bassins de l'autoroute à une station d'épuration. Ce qui financièrement, pour la DIR Massif central, qui gère l'A75, n'est pas envisageable.

4 LA MICRO-CENTRALE DE CREISSELS

Ils ont découvert le dossier sur le tard. Mais ont mobilisé des membres rapidement pour l'étudier avant la fin de l'enquête publique. La Fédération des grands causses n'a pas trouvé grand-chose à redire sur

le projet de micro-centrale privée en amont de la cascade de Creissels. « On a déposé un avis pour dire que si les débits réservés sont respectés, on n'y voit pas d'inconvénients, détaille Pierre Marcillac. D'autant plus que le propriétaire a joué le jeu pendant des années en laissant l'accès aux cascades. En revanche, il faut être certain que si ça n'est pas le cas, on puisse forcer le propriétaire à couper sa centrale. » Avec en tête l'investissement conséquent des collectivités pour remettre en activité le tourmal de Creissels, qu'il serait dommage de ne pas pouvoir faire tourner par manque d'eau.

GUILHEM RICHAUD

Un soutien de longue date au train Aubrac

C'est, comme pour les bassins de l'A75, l'un des combats historiques de la Fédération. Elle se bat de longue date pour la ligne Aubrac et le train en Aveyron en général. « Je pense beaucoup de bien de l'idée de la Région et du Parc de travailler sur le fret, détaille Pierre Marcillac. C'est une idée que nous avions proposée depuis longtemps. » Certains membres étaient d'ailleurs à Saint-Flour le week-end dernier pour la réunion autour de l'avenir du train Aubrac.

L'APPEL

Le PNR cherche ses prochaines curiosités



La première saison a été une véritable réussite. En lançant une série de dix vidéos visant à la découverte des spécificités du territoire, appelées *les Curiosités du Parc*, le PNR a permis la découverte de nombreuses anecdotes locales. Pour la saison 2 de ces vidéos sur inter-

net, un appel vient d'être lancé aux habitants du Sud-Aveyron. Ceux qui connaissent des endroits, chargés d'une histoire patrimoniale à faire découvrir, peuvent les soumettre. Une adresse mail a même été créée. Il s'agit de : curiositedu-parc@gmail.com.

Nant Tout sur la culture des fruits à coques



■ Une réunion fort intéressante sur les fruits à coques

Une douzaine de personnes ont poussé la porte du Petit Hall, le 14 février, pour une réunion sur la culture des fruits à coques, essentiellement noyers, amandiers et noisetiers. Face à elles, Pierre Bousquié et Christian Julian, Florent Vernhet de la coopérative Unicor, ainsi que Sébastien Pujol et Fabien Daunas du Parc des grands causses.

Le représentant d'Unicor a expliqué que sa coopérative collectait depuis cinq ans les noix, en particulier celles d'un de ses adhérents du Nord-Aveyron et qu'elle était prête à élargir sa zone de collecte, pour peu que celle-ci soit suffisamment structurée pour rendre l'opération viable. Unicor, qui a déjà financé le groupement d'intérêt économique et environnemental Le Régailou, se propose, par ailleurs, de conseiller les

futurs intéressés.

Le Parc des grands causses a mis en avant ses compétences en matière de repérage des zones favorables à ces cultures et d'appui au montage des dossiers.

Tous se sont accordés à reconnaître que la vallée de la Dourbie - avec ses étagement de sols et ses orientations variées, du fond de la vallée jusqu'aux plateaux environnants - se prêtait a priori très bien à ce type de spéculation. Les archives et les souvenirs des anciens sont d'ailleurs formels : c'est une arboriculture qui était largement développée au début du XX^e siècle. Mais pour faire revivre cette production, il faut être patient : sept à dix ans avant de récolter les fruits. L'initiative de M. De Chatte-lard de mettre en œuvre cette ancienne nouvelle agriculture portera-t-elle ses fruits ?

Et si on (re) plantait des noyers, amandiers et noisetiers ?



ARBORICULTURE Une douzaine de personnes ont poussé la porte du petit Hall pour une réunion dévolue à la culture des fruits à coques (essentiellement noyers, amandiers et noisetiers). Face à elles, ont pris place Pierre Bousquié et Christian Julian, Florent Vernhet de la coopérative Unicoor, ainsi que Sébastien Pujol et Fabien Daunas du Parc des Grands Causses.

De prime abord, le représentant de la coopérative a expliqué que sa coopérative collectait depuis cinq ans les noix, en particulier celles d'un de ses adhérents du Nord-Aveyron et qu'elle était prête à élargir sa zone de collecte, pour peu que celle-ci soit suffisamment structurée pour rendre l'opération viable. La coopérative, qui a déjà financé la GIEE Le Régalaou, se propose, par ailleurs, de conseiller les futurs intéressés.

Le Parc des Grands Causses a mis en avant ses compétences en matière de repérage des zones favorables à ces cultures et d'appui au montage des dossiers.

Tous se sont accordés à reconnaître que la vallée de la Dourbie, avec ses étagements de sols et ses orientations variées, du fond de la vallée jusqu'aux plateaux environnants, se prêtait a priori très bien à ce type de spéculation. Les archives et les souvenirs des anciens sont d'ailleurs formels : c'est une arboriculture qui était largement développée au début du XXe siècle. Mais pour faire revivre cette production, il faut être patient : 7 à 10 ans avant de récolter les fruits. Reste, si l'on peut dire, à coordonner la volonté de ceux qui en feraient une culture importante avec les efforts des particuliers qui seraient tentés de planter quelques arbres pour valoriser au mieux les terrains hérités de

la famille. Il a été signalé à cette occasion que le passage par un groupement de producteurs était obligatoire pour être éligible aux aides européennes. Les promoteurs de cette réunion ont donc prévu d'autres rencontres de ce type, afin de fédérer les énergies en faveur d'une production de qualité, a priori facile à valoriser auprès de nos visiteurs en saison. L'initiative de M. de Châtellard de mettre en œuvre cette nouvelle « ancienne agriculture » portera-t-elle ses fruits dans l'avenir ?

Le Plan Loup 2018-2023 officialisé par le gouvernement

PRÉDATION Après de longs mois de débats et de concertation, la version définitive du Plan Loup a été rendue publique, ce lundi, par les ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture. Ni les éleveurs, ni les écologistes ne sont satisfaits.

Dire que le document était attendu est un euphémisme. Le nouveau Plan Loup du gouvernement, qui régira la question de la prédation lupine sur les troupeaux en France pour les six prochaines années, ne quittait plus les lèvres des éleveurs et des associations environnementales. Publié ce lundi, le dossier de quatre-vingt-quatorze pages liste une quarantaine d'actions, mais ne contient finalement que peu de surprises. Le quota de loups devant être tués sur l'année civile 2018 s'élève ainsi à quarante individus. Puis le plafond atteindra 10% de la popula-



Quarante loups pourront être abattus en 2018. - Clémence reporter

tion de loups, chaque année, à partir de 2019. Dans le cas où le quota serait atteint avant le 31 décembre, le préfet pourra autoriser des tirs supplémentaires «pour des situations exceptionnelles», indique le texte. Les ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture prévoient la présence de 500 loups sur le territoire français pour les prochaines années, un chiffre très contesté par les agriculteurs qui en voient beaucoup plus. Autre mesure phare de ce Plan Loup 2018-2023, le conditionnement des indemnités à la mise en

place d'au moins deux mesures de protection. Les éleveurs y étaient fermement opposés, au contraire des écologistes qui espéraient voir cette décision intégrer le plan d'actions.

Des expérimentations dans les parcs naturels

Au-delà des quotas et des mesures protectrices, le document rebat les cartes sur la question des tirs sur le loup. Les tirs de défense, c'est-à-dire lorsque le prédateur se trouve à proximité immédiate d'un troupeau, seront

facilités. A l'inverse, les tirs de prélèvement, qui consistent à tuer l'animal quelle que soit la situation, sont désormais limités à la période du 1^{er} septembre au 31 décembre.

Dans sa globalité, le Plan Loup des ministres Hulot (Transition écologique) et Travert (Agriculture) ne récolte que des critiques de la part des deux parties concernées, qui ont chacune fait savoir leur mécontentement dans des communiqués. Dans un texte co-signé par la Fnsea, les Chambres d'agriculture et la Fédération nationale ovine, les éleveurs «constatent, une nouvelle fois, que la voix des acteurs du monde rural est ignorée, bafouée et ne compte pas dans ce pays». Les associations écologistes y vont aussi de leurs mots doux en affirmant que «le gouvernement n'a pas pris la mesure des enjeux en matière de reconquête de la biodiversité». «La publication du nouveau Plan Loup est une nouvelle occasion manquée pour définir de nouvelles orientations d'une gestion intégrée», indiquent-elles, au nom, notamment, de WWF, Férus et France nature environnement.

Pour le Sud-Aveyron, les motifs d'espoir résident peut-être dans

la volonté du gouvernement de mener des expérimentations sur plusieurs territoires. La demande avait été faite pour le Parc des Grands Causses auprès de Nicolas Hulot, qui s'était dit ouvert à la proposition. A en croire le Plan Loup, des parcs nationaux et/ou naturels régionaux seront retenus pour mettre en place des études ou des mesures innovantes à titre d'essai. Le texte évoque notamment l'électrification des clôtures grillagées, la création de parcs entourés par des clôtures de trois mètres de haut, ou encore le marquage des alpages par des crottes de loups appartenant à des meutes très éloignées, pour simuler leur présence et faire fuir les loups présents. Enfin, le gouvernement veut expérimenter le déploiement d'équipes de bergers, qui seraient le parallèle pour l'aide aux éleveurs de la «brigade loup» de l'Oncfs, utilisée pour chasser l'animal. Le Parc national du Mercantour a été sélectionné pour tester son efficacité, mais des parcs naturels régionaux pourraient également être liés au projet. On imagine le Parc des Grands Causses très demandeur.

T.D.